

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la  
Recherche Scientifique  
Université Hassiba Benbouali de Chlef  
Faculté des sciences de la nature et de la vie  
Conseil scientifique de la Faculté



وزارة التعليم العالي و البحث العلمي  
امامة حسيبة بن بو علي الشلف  
ية عـلـمـوـمـاـطـبـيـة وـالـحـيـة  
مجلس العلمي

PV: N° 01 / 2023

04 / 09 / 2023



**PROCES VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA FACULTE DES SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE**

Du Mercredi 20 Septembre 2023

En l'an deux mille vingt-trois et le 20 du mois de septembre, à 10h 30 , s'est tenue la réunion ordinaire du conseil scientifique de la faculté des sciences de la nature et de la vie de l'université Hassiba Benbouali de Chlef pour étudier et débattre les points inscrits ci-dessous à l'ordre du jour.

**Ordre du jour :**

- 1- Bilan pédagogique,
- 2- Stages de perfectionnement et de formation et séminaires à l'étranger,
- 3- Divers.

**Etaient présent**

Pr DJERMOUN Abdelkader	Président du conseil scientifique
Dr BEKARA Mohammed El-Amine	Doyen de la faculté SNV
Dr TOUBAL Abderrezak Kamel	Vice-doyen de la PGSRSE
Mr MOKHTARI Djamel-Eddine	Vice-doyen de la pédagogie
Pr ALLEM Rachida	Représentant des enseignants de rang magistral
Dr KRADRA BRAHMA Khadidja	Chef de département de Tronc commun SNV
Dr KOUDRI Mohammed	Chef de département de Nutrition
Dr KOUADRI SAMEUT moussa	Chef de département EEDD
Dr KAHAL Aida	Présidente du CSD de Biologie
Pr. SAADI Abdelkader	Représentant des enseignants de rang magistral
Dr. BRADAI Abdelhamid	Président du CSD d'Agronomie
Dr. HUSSINE Amar	Chef de département de Biologie
Pr .KOICHE Malika	Représentant des enseignants de rang magistral
Dr TEBANI Mohamed	Représentant des enseignants de rang magistral
Dr NEHAL Fatma	Président du CSD du département de nutrition.
Dr ZEMAR Nabila	Présidente du CSD de EEDD
Mr ACHOUR Taieb	Chef de département de Biotechnologie
Mr NEDJARI BENHADJ ALI Kamal	Représentant des maitres assistants

Pr MEZIANE AHMED Malika  
Mr ROUABHI Abdeldjebar  
Dr MEZIANE BOUKHATEM Malika  
Mme ARBAOUI Amina

Directeur de laboratoire  
Représentant des maîtres assistants  
Directeur de laboratoire  
Responsable de la bibliothèque



**Etaient absents :**

Dr BELABDI Ibrahim	Chef de département d'Agronomie
Pr SEBAIHIA Mohamed	Directeur de laboratoire
Pr ACHITE Mohammed	Représentant des enseignants de rang magistral
Pr MOHAMMEDI Ahmed	Représentant des enseignants de rang magistral
Dr NEHAL Fatma	Président du CSD de Biotechnologie
Dr BENIDRIS Ahmed	Président du CSD de département de tronc commun
Dr AMARI Sihem	Représentant des enseignants de rang magistral
Dr DRICHE EL-Hadj	Représentant des enseignants de rang magistral
Dr ZIANI Mouna	Représentant des enseignants de rang magistral
Dr NADJAI Saci	Représentant des enseignants de rang magistral
Dr SLIMANI Mohammed Zakaria	Représentant des enseignants de rang magistral

La séance fut ouverte à 10h00.

**1/ Règlement Intérieur du CSF :**

Après une discussion fructueuse, les membres du conseil scientifique de la faculté des sciences de la nature et de la vie sont convenus à l'unanimité à l'adoption d'un règlement intérieur approuvé par le CSF lors de la cession du 14 Mars 2022. Le règlement précise les modalités de fonctionnement du conseil scientifique selon dix chapitres et vingt-six articles résumés de la manière suivante :

Art.1. Conformément au décret exécutif N°03-279 du 23 août 2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université, décret exécutif n° 06-343 du 27 septembre 2006 modifiant et complétant le décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université et de l'arrêté N°53 du 5 mai 2004 fixant les modalités de fonctionnement du CSF, le présent règlement intérieur est destiné à préciser les modalités de fonctionnement du conseil scientifique de faculté (CSF).

**CHAPITRE 1- MISSIONS**

Art.2. Le CSF émet des avis et recommandations sur :

- l'organisation et le contenu des enseignements,
- l'organisation des travaux de recherche,
- les propositions de programmes de recherche,
- les propositions de création et de suppression de départements et/ou de filières et de laboratoires de recherche

- les programmes d'ouverture, de reconduction, gel et/ou de fermeture des post-graduations,
- les profils et les besoins en enseignants.



En outre, il est chargé :

- d'agrérer les sujets de recherche en post-graduation,
- d'examiner la proposition de la composition du jury de soutenance de P.G,
- d'examiner les jurys d'habilitation universitaire, proposés par le CSD,
- d'examiner les bilans d'activités pédagogiques et scientifiques de la faculté qui sont transmis par le doyen de la faculté, accompagnés des avis et recommandations du conseil, au recteur.
- Il peut aussi être saisi de toute autre question d'ordre pédagogique ou scientifique qui lui est soumise par le doyen.

Art.3. Le CSF peut proposer, exceptionnellement, de mettre en place une commission ad-hoc pour traiter des problèmes spécifiques pouvant inclure des membres extérieurs au CSF.

Art.4. Le CSF peut inviter à titre consultatif toute personne pouvant l'aider dans les travaux d'une session.

## CHAPITRE 2- PERIODICITE ET PRESIDENCE DES SEANCES

Art.5. Le CSF se réunit une fois (01) tous les trois mois sur convocation de son président selon un calendrier adopté durant la première session de l'année universitaire. Il peut se réunir aussi en réunion extraordinaire, à la demande de son président, soit des deux tiers (2/3) de ses membres, soit du doyen de la faculté.

Art.6. Le rôle du Président du conseil est de :

- présenter l'ordre du jour à l'ouverture de la séance,
  - organiser et d'animer les débats,
  - faire respecter le temps de parole pour chaque membre du CSF,
  - veiller au bon déroulement de la séance dans la sérénité et le respect mutuel,
  - introduire les questions et les dossiers sauf évidence de l'avancement de l'ordre du jour.
- Le Président peut suspendre provisoirement la séance pour une pause.

## CHAPITRE 3 - ORDRE DU JOUR ET CONVOCATION DES SESSIONS ORDINAIRES

Art.7 L'ordre du jour des réunions est établi par le président du CSF en concertation avec le doyen et les deux vices-doyen, ainsi que les représentants élus des enseignants. Les présidents des CSD en concertation avec les chefs de département peuvent proposer également au président du CSF d'inclure à l'ordre du jour un thème spécifique.

Art.8. Le CSF est convoqué dans un délai de quinze (15) jours calendaires avant la date de chaque session ordinaire, avec l'ordre du jour établi. Sauf situation d'urgence qui donnerait lieu à une session extraordinaire pour un délai de huit (08) jours.

Art.9. L'ordre du jour établi, doit être affiché aux enseignants de la faculté.

## CHAPITRE 4 – SECRETARIAT DU CSF

Art.10. Le secrétariat du CSF est assuré par le Vice-Doyen chargé de la Post-Graduation, de la Recherche et des Relations Extérieures. Son rôle est d'assurer le suivi du fonctionnement du CSF et conserver ses archives. Il est chargé notamment de :

- ✓ la réception et la vérification de la conformité des dossiers à soumettre à l'avis du CSF,

- 
- ✓ la mise à la disposition des membres de toute la documentation nécessaire notamment les textes législatifs pour la bonne tenue des sessions,
  - ✓ la transmission des convocations aux membres du CSF,
  - ✓ la rédaction et de la diffusion des PV du CSF.
  - ✓ L'assurance et le suivi du fonctionnement du CSF et la conservation de ses archives

Art 11. Tout dossier soumis au CSF et déposé au niveau du secrétariat du conseil doit contenir toutes les pièces justifiant son étude.

## **CHAPITRE 5 –CONDITIONS DE DEROULEMENT DES REUNIONS DU CSF ET ABSENTIESME**

Art.12. Une session du CSF se tient au quorum des deux tiers (2/3) de ses membres. En absence du quorum, le CSF se réunit valablement une semaine après la date prévue quel que soit le nombre des membres présents.

Art.13. La présence des membres aux réunions du CSF est absolument indispensable. Le membre du CSF est tenu d'assister à la discussion de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

Art.14. En cas de trois absences consécutives ou six absences cumulées d'un membre, le CSF devra statuer sur le cas.

Art.15. Les séances de CSF doivent se dérouler dans la sérénité et le respect mutuel. En outre, les membres du CSF sont soumis à l'obligation de réserve et doivent observer une discréction absolue par rapport aux avis exprimés par les membres. Tout avis adopté et porté sur le PV du CSF engage tous les membres du conseil.

Art.16. Les avis du CSF sont pris par consensus. En cas d'absence du consensus, constaté par le président, les avis sont votés à la majorité simple. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

## **CHAPITRE 6 – TRAITEMENT DES DOSSIERS**

Art.17. La recevabilité des dossiers est du ressort de l'administration.

Art.18. Tout dossier traité au CSD est introduit à l'audience pour discussion, par le président du CSF.

Art.19. Tout membre du CSF peut adjoindre tout point à l'ordre du jour avant l'ouverture de la séance si les 2/3 des membres présents y sont favorables.

Art.20. Un membre du CSF, dont le dossier est à l'étude, ne peut assister au traitement de celui-ci que si le conseil estime que sa présence est indispensable.

## **CHAPITRE 7 – PROCES VERBAL DU CSF**

Art.21. Le procès-verbal de réunion est transmis par voie électronique aux membres du conseil dans un délai de quinze (15) jours pour consultation. Les membres doivent transmettre tous genre de remarques sur le procès-verbal dans un délai de trois jours. Suite à cela, le président et par le biais du secrétariat du conseil diffuse aux membres du CSF, au doyen de la faculté, au président du conseil scientifique de l'université et aux vices recteurs de l'université la version visée par le président.

Art.22. Le Procès-verbal doit être mis à la disposition des enseignants de la faculté par tous les moyens disponibles (Web, Boite Email, Panneaux d'affichage, ...etc.).

Art.23. Le procès-verbal doit être transcrit sur un registre par le secrétariat du conseil scientifique et visé par les membres du conseil scientifique, ayant pris part à la réunion.



## CHAPITRE 8 – CONSEIL SCIENTIFIQUE RESTREINT

Art.24. Un conseil restreint peut se réunir exceptionnellement pour étudier exclusivement les candidatures pour manifestations scientifiques à caractère d'urgence, entre deux sessions du CSF. Il est composé du président du CSF, du doyen, des deux vices-doyen, du président du CSD et/ou du chef de département concerné et d'un représentant des enseignants. Les autres membres sont informés par courrier électronique et peuvent également assister selon leur disponibilité.

## CHAPITRE 9 – RELATIONS AVEC LES INSTANCES SCIENTIFIQUES

Art.25. La relation CSD-CSF-CSU doit être exemplaire, notamment :

- ✓ les ordres du jour des CSD et CSF doivent être harmonisés,
- ✓ Les PV des CSD et les dossiers traités doivent être transmis avant au moins huit (08) jours avant la tenue de la réunion ordinaire du CSF et quatre jours (04) pour l'extraordinaire.
- ✓ Les recours doivent être conduits selon l'ordre CSD puis CSF et enfin CSU.
- ✓ Les avis des organes CSD ou CSF doivent être motivés et précis avec un maximum d'informations.

## CHAPITRE 10 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Art 26. Le présent règlement prend effet à partir de sa date de son adoption au CSF. Il peut être amendé et/ou enrichi à la demande de son président, du doyen ou les deux tiers (2/3) de ses membres.

### 2- Manifestations Scientifique et stages de perfectionnement

#### 2.1 Manifestations scientifiques :

Le CSF émet un avis favorable à la demande d'annulation à la participation à la manifestation scientifique en Roumanie organisée par l'université de Bucarest, manifestation à laquelle 03 enseignants devaient y participer après avoir reçu un avis favorable du CSF (PV du 16/05/2023).

Les enseignants concernés sont :

- Pr ACHITE Mohamed
- Dr KACI Malik
- Dr. TOUBAL Abderrezak Kamel

Ainsi, dans le souci de consommer les dépenses réservées à ce sujet, le CSF a procédé au remplacement de ces candidats après avoir procéder aux classements des 03 dossiers des enseignants ayant soumis leurs candidatures par la commission adhoc (Rapport en Annexe) .

#### Classement des enseignants ayant soumis un dossier pour la participation à une manifestation scientifique internationale au cours de l'année budgétaire 2023.

Nom, prénom et Grade	Score	Destination	Nom du séminaire	Comité d'organisation	Durée	Observation
Pr. ACHITE Mohammed	326	Turquie	Mediterranean Geosciences Union Annual Meeting	Mediterranean Geosciences Union / Istanbul Technical University	du 26 au 30 Novembre 2023	Favorable Avis

Dr. TOUBAL Abderrezak Kamel	32,25	Turquie	Mediterranean Geosciences Union Annual Meeting	Mediterranean Geosciences Union / Istanbul Technical University	du 26 au 30 Novembre 2023
Dr. MEZIANE Boukhatem Malika	22,50	Inde	ASIAN CITRUS CONGRESS 2023,	Indian Society of Citriculture / ICAR- Central Citrus Research Institute, Nagpur, India	Du 28 au 30 Octobre 2023

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la participation de ces enseignants aux manifestations scientifiques mentionnées ci-dessus.

#### 2 2-Changement de destination pour les stages au titre de l'année budgétaire 2023 :

Le conseil scientifique émet un avis favorable pour le changement de destination des candidats cités dans le tableau ci-après. Il est à noter que les doctorants disposent des lettres d'invitations des structures d'accueils et des autorisations de changement de destination de la part leurs Directeur de Thèse.

#### Changement de destinations de séjour scientifique de haut niveau / stage de perfectionnement à l'étranger (année budgétaire 2023)

Nº	Nom et Prénom	Grade	Ancienne destination		Nouvelle destination		Avis du CSF
			Pays	Etablissement d'accueil	Pays	Etablissement d'accueil	
01	HABIBI Brahim	MCA	Portugal	Polytechnic Institut of Bragança	Emirats Arabes UNIS	Université De Sharjah	Avis Favorable
02	BRADAI Abdelhamid	MCA	FRANCE	INRAE (Institut national de Recherche en Agriculture et Environnement)	Emirats Arabes UNIS	Centre International de l'Agriculture Biosaline "ICBA" DUBAI	
03	Toubal Abderrezak Kamel	MCB	GRECE	National Technical University of Athens	France	Laboratoire D'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales – Toulouse	
04	ACHIYE Mohammed	Pr.	GRECE	National Technical University of Athens	France	Laboratoire D'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales – Toulouse	
05	BOUARSA Fatima Zohra	D –LMD	Portugal	Université AVEIRO	Portugal	Polytechnic Institut of Bragança	
06	DJAFRI Karima	D –LMD	Portugal	Center of Excellence in Green Chemistry	Portugal	Polytechnic Institut of	

						Bragança	
07	CHELGHA M Abdelhakim	D –LMD	Portugal	Center of Excellence in Green Chemistry	Portugal	Polytechnic Institut of Bragança	



### 2.3/ Validation des dossiers de retour des stages et de manifestations scientifiques

Le conseil scientifique approuve la participation du Dr. MAHMOUDI Abdelhak à la manifestation scientifique accordée lors du CSF précédent.

N	Nom et Prénom	Manifestation scientifique	Pays	Durée	Date de la Manifestation	Date de départ	Date de retour	Durée consommée
01	MAHMOUDI Abdelhaq	43e journées des entomophagistes	France	03 jours	du 10 au 12 juillet 2023	09/07/2023	20/07/2023	03

Le conseil scientifique approuve la consommation du séjour scientifique de haut niveau de l'année budgétaire 2019 du candidat BENIDRIS Ahmed.

N	Nom et Prénom, Grade	Stage	Pays	Durée	Date de départ	Date de retour	Durée consommée	Remboursement
01	BENIDRIS AHMED (MCA)	Séjour scientifique de haut niveau	TUNISIE	15 jours	12/03/2023	20/03/2023	08 jours	Différence de zone + 07 jours non consommés

### 03 / Divers

#### - Crédit de laboratoire de recherche

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la création du laboratoire de recherche intitulé : **Laboratoire de Recherches expérimentales pathologiques**, dirigé par le Dr. ZERROUKI Khayra, dont les équipes de recherches sont désignées comme suit :

Intitulé des équipes	Chef d'équipe	Membre de l'équipe
<u>Equipe 01 :</u> Maladies neurodégénératives, endocrinienne et neurotoxicité	ZERROUKI Khayra	- KAHAL Aida - BOUSBOUA Omar
<u>Equipe 02 :</u> Pathologies digestives, hépatiques et rénales : Aspects histologiques, biochimiques et moléculaires.	ALI HAIMOUD Safia	- NEMAR Fawzia - ARIoui Fatiha - MEDJEKANE Meriem
<u>Equipe 03 :</u> Pathologies inflammatoires chroniques auto-immunes : aspects moléculaires et immunologiques	ZIANI Mouna	- BACHIR Meryem - DJOUAD Mokhtar Eddine
<u>Equipe 04 :</u> Aspects biochimiques et biologiques des maladies	BEKARA Amina	- BENKAK Amine - NEDJARI BENHADJ

liées aux troubles de comportement chez l'homme et l'animal

ALI Kamal



#### - Organisation des manifestations scientifiques

Le CSF émet un avis favorable à l'organisation de la 1<sup>ère</sup> édition de « NENA Region Citrus Congress : Challenges to sustainable Citrus Production » formulée par Dr. MEZIANE BOUKHATEM Malika, pour l'année budgétaire 2024.

Le CSF émet un avis favorable à l'organisation de la manifestation scientifique intitulée « 1<sup>st</sup> International Hybrid Conference on Water, Environment and Energy (ICW2E) » formulé par le Pr. ACHITE Mohammed, président du séminaire. Le séminaire est prévu pour l'année budgétaire 2024.

#### - Changement de destination pour le personnel ATS

Pour le personnel ATS, le CSF accorde un avis favorable au changement de destination de stages de perfectionnement à l'étranger.

N°	Nom et Prénom	Ancienne destination		Nouvelle destination		Avis du CSF
		Pays	Etablissement d'accueil	Pays	Etablissement d'accueil	
01	HADJ CHERIF Hichem	Turquie	Université d'Istanbul	Tunisie	Université de Tunis	Avis Favorable

#### - Titularisation

En se basant sur la lettre d'appréciation positive et favorable du chef de département de l'Eau, Environnement et Développement Durable, le CSF approuve la titularisation de l'enseignante BELDJILALI Amina affiliée au département de l'Eau, Environnement et Développement Durable à la faculté des Sciences de la Nature et de la Vie.

#### - Proposition des chefs de spécialité

Le CSF émet un avis favorable aux chefs de spécialités proposés comme suit :

Nom et prénom	Spécialité
METLEF Sarra	chef d'option Licence « Technologie agro-alimentaire et contrôle de la qualité »
KOUADRI BOUDJELTHIA Wafa	Master « Biotechnologie Végétale »
SADOUD Meriem	Master « nutrition et pathologie »

#### -Transfert de budget

Après transfert de budget alloué aux manifestations scientifiques vers le budget alloué aux séjours scientifiques de haut niveau, et sous réserve de validation par le contrôleur financier de la wilaya de Chlef, la candidate citée dans le tableau ci-dessous bénéficiera d'un stage à l'étranger, ceci est basé sur la liste d'attente de la commission Ad hoc du 15 Mai 2023.

Nom, prénom et Grade	Score	Destination	Zone	Durée (jours)
DJEBBAR Abla (MCB)	23.50	Royaume-Uni	01	07



Ainsi, sous réserve de la validation du transfert du budget par le contrôleur financier de la wilaya de Chlef, le personnel ATS bénéficiera aussi d'un stage de perfectionnement à l'étranger de courte durée, la candidate citée dans le tableau ci-dessous est répertoriée dans la liste d'attente du PV de la commission du 15 Mai 2023.

Nom et prénom	Score	Destination	Zone	Durée (jours)
LOUMI Wardia	34	Turquie	02	15 jours

#### - Membre de la commission Ad hoc

Le conseil scientifique arrête la liste des membres de la commission Ad hoc comme suit :

Nom et prénom	Fonction
1. Dr TOUBAL Abderrezak Kamel	Président Vice-doyen de la Post-graduation.
2. Dr. BRADAI Abdelhamid	Membre Président de CSD du département des Sciences Agronomiques.
3. Dr. KAHAL Aida	Membre Présidente de CSD du département de Biologie.
4. Dr. BENI DRIS Ahmed	Membre Président de CSD du département de Tronc Commun en Sciences de la Nature et de la Vie.
5. Dr. ZEMMAR Nabila	Membre Présidente de CSD du département de l'Eau, Environnement et Développement Durable.
6. Dr. METLEF Sarra	Membre Présidente de CSD du département des Sciences Alimentaires et Nutrition Humaine.

Il est à noter que le membre de la commission Ad hoc peut désigner un remplaçant de son département en cas d'absence de celui-ci.

#### -Dates prévisibles de sessions ordinaires du CSF et des sessions de traitements des manifestations scientifiques

- Le conseil scientifique est favorable à la proposition des dates prévisibles de tenu des réunions du conseil le long de l'année, soumis par le président. Les dates des réunions ordinaires proposées :
  - Première réunion ordinaire : date allant du 02 au 10 Octobre de l'année N
  - Deuxième réunion ordinaire : date allant du 15/12/ N au 10/01/N+1
  - Troisième réunion ordinaire : Date allant du 10 au 17 /03/N+1
  - Quatrième réunion ordinaire : Date allant du 01 au 07/07/N+1
- Entre deux réunions ordinaire, le conseil pourrait se réunir en extraordinaire en fonction des préoccupations de la faculté.
- De la même manière, pour les manifestations scientifiques, le conseil propose deux dates différentes pour le traitement des dossiers, la première serait vers le mois de Mai et la seconde vers le mois d'Octobre de l'année.

-Renouvellement des Extraits de PV :

- Le conseil scientifique donne un avis favorable pour le renouvellement de l'extrait de PV du projet de recherche Intitulé « **Epidémiologie moléculaire des infections nosocomiales dans quelques hôpitaux en Algérie** » agréé en 2020 et inscrit sous le code : D01N01UN020120200001. (Chef d'œuvre : Pr. Sébahiya Mohammed)
- Le conseil scientifique émet un avis favorable au renouvellement de l'extrait de PV du **1<sup>er</sup> séminaire international de Biologie, Physiologie et physiopathologie** qui se tiendra les 18 et 19 octobre 2023 formulé par le Dr. ZIDANE Azdinia (présidente du séminaire).

-Inscription en Cotutelle : Conformément à l'arrêté N°704 du 16 juin 2016, le conseil scientifique émet un avis favorable à l'inscription de la doctorante **BELARBI Khawla** en cotutelle sous la direction du Dr. **BEKARA Mohammed El Amine** « **Université Hassiba Benbouali de Chlef, Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie** » et Dr. **MARSOT Maud** « **Laboratoire de Santé Animale, Anses Maisons-Alfort, Université Paris-Est Créteil, France** ».

-Plagiat : Après débat entre les membres du conseil sur le taux de plagiat d'une thèse de doctorat et d'un polycopié, le CSF décide que le vice-doyen chargé de la post-graduation devra contacter officiellement les instances supérieures pour plus d'informations sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à treize heures.

*Le President du conseil scientifique*

